Savoie FO

bulletin d'information de l'union départementale des syndicats Force Ouvrière de Savoie

n° 146
Dépot légal
juin 2020

Sommaire

1,50 €

Résister
Grève MSSA
p. 4

Revendiquer
Masques périmés au CHMS
p. 6

Reconquérir
Les soignants: "Pas de médailles!"
p. 12

Directeur de publication : Pierre Didio - Impression : union départementale FO Savoie
UD FO Savoie - 3 rue Ronde - BP 50423 - 73004 Chambéry cedex - tél. 04 79 69 24 87 - fax 04 79 69 81 40 - courriel : pierre.didio@fo-savoie.fr

FO Savoie - informations pratiques - agenda

Réunions des Unions Locales : juin 2020

Merci de bien vouloir noter les dates des prochaines réunions

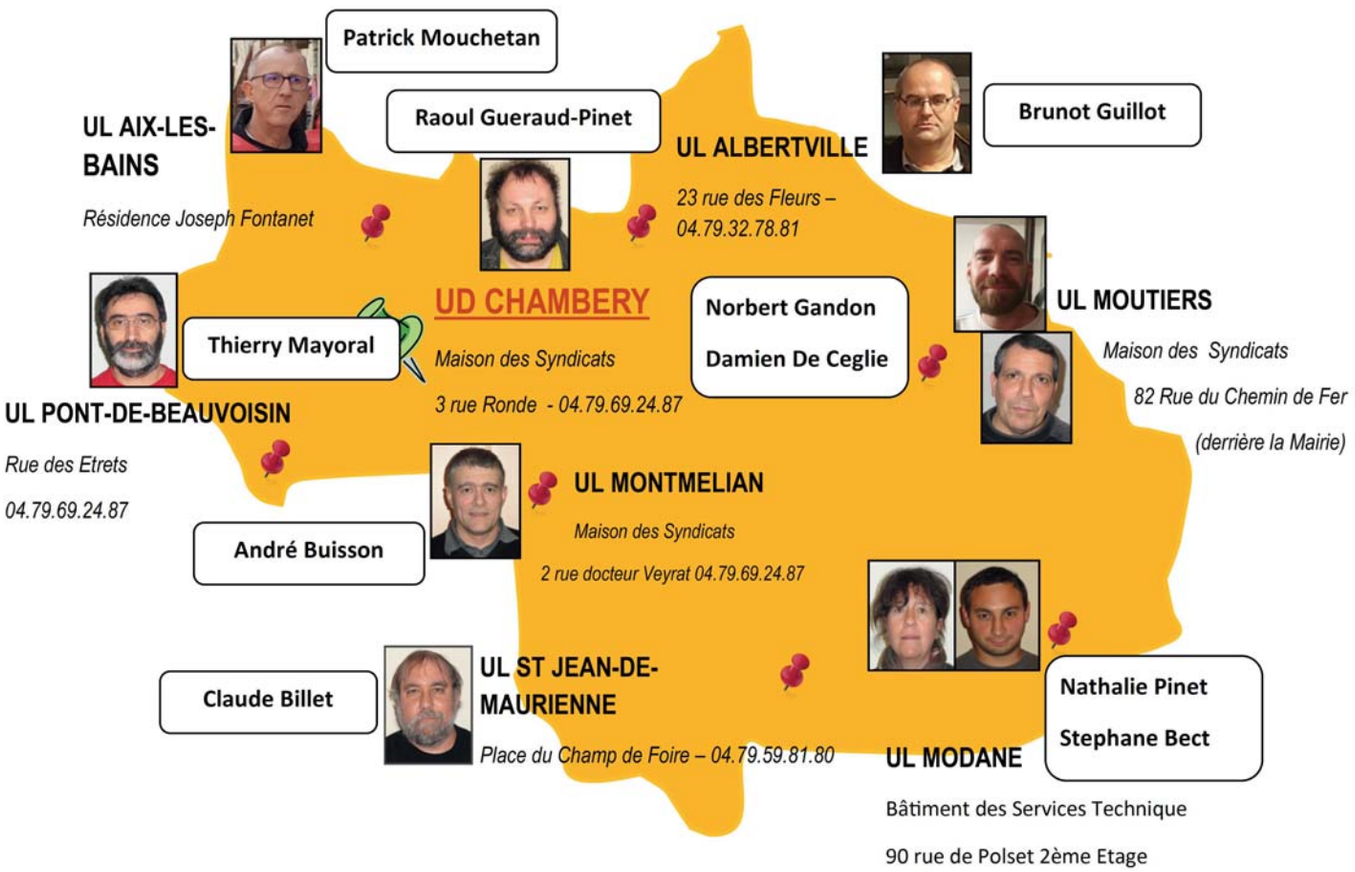

PERMANENCES JURIDIQUES

Conseil Juridique

sur rendez-vous :

04 79 69 81 46

Savoie FO N° 146 - prix 1,50 € abonnement 3,50 €

Ont participé à la rédaction à l'illustration et à la relecture de ce numéro :

Laurence D'Introno
Pierre Didio
Christian Florentin
Renée Laurent
Anne Laure Baillet

Photos droits réservés : FO, UD FO Savoie, pixabay.com (libre de droits)
Les codes barres ont été créés avec le site www.unitag.io/fr/qrcode

Préambule

Pierre Didio
Secrétaire Général UDFO Savoie

Voilà un 1er Mai qui restera dans l'histoire. Rare ont été les 1ers Mai sans rassemblement dans notre département.

Le 1er Mai n'est pas un jour de congé ordinaire. Pour rappel, c'est le seul jour férié payé et chômé. Mais il ne l'est que depuis 1946.

Le 1er Mai ce n'est pas la fête du travail, mais bien la fête des travailleurs. Celle qui a pris naissance dans un bain de sang en 1886 à Chicago. Ces travailleurs revendiquaient les 3 X 8.

8 heures de travail, 8 heures de sommeil et 8 heures de loisirs. Lorsque l'on constate les décisions prises à coup de décret par notre gouvernement d'imposer 60 heures de travail par semaine, 12 heures par jour jusqu'à fin décembre, on peut en conclure qu'il s'agit bien là, de conditions d'un autre temps.

Nous vivons une période dramatique où l'infiniment petit nous a rappelé que nous n'étions que des êtres humains. Et oui, le capitalisme a dû se résoudre à arrêter ses machines à exploiter nos bras et nos têtes, parce qu'avec un virus on ne peut pas négocier et acheter la paix.
Il faut le combattre et le terrasser. Et là, pour combattre la maladie, il n'y a plus que les petites mains des petits gens.

Soudain parce qu'on s'arrête de courir vers le futile et le superflu, on s'aperçoit que là, juste à côté de nous, il y a tout un monde qui crie au secours depuis des années, et qui dit : « on est mal payé et il nous manque des moyens ». Tout ce petit monde depuis le 17 mars se surpasse pour préserver notre vie et garantir l'essentiel à notre survie.

Ceux-là même qu'il fallait supprimer parce que considérer comme inutilement trop nombreux, je veux parler de nos fonctionnaires qu'ils soient de la santé, de la territoriale ou de l'état, soudain, le gouvernement s'est aperçu qu'ils travaillaient tous les jours et depuis toujours.

Le gouvernement s'est aperçu aussi qu'il y avait des salariés dans les grandes surfaces, mal payés et mal traités. Qu'il y avait des agents territoriaux qui faisaient en sorte de maintenir l'hygiène de nos demeures et de nos rues. Il s'est aperçu aussi, que si notre nourriture et nos médicaments étaient à notre portée de main, c'est parce que des travailleurs l'avaient transportés jusqu'à nous. Le gouvernement s'est peut-être rendu compte que derrière l'enveloppe du courrier que l'on reçoit, il y a le travail de milliers de salariés. Et bizarrement ils se rendent compte que d'avoir supprimé des bureaux de postes, augmentaient les déplacements des usagés.

Et nous même, nous avons pris conscience que faire la classe à nos propres enfants demande de la patience et de la pédagogie, celles que nos enseignants déploient toute l'année avec des classes surchargées.

Notre gouvernement, peut être aura-t-il pris conscience, durablement, que de laisser partir nos productions à l'extérieur du pays, en plus de tuer des emplois, nous rendait dépendants.

La facilitation de la mise en place du chômage partiel dans le secteur privé, a été une excellente mesure pour éviter la paupérisation des 12 millions de salariés actuellement inscrits, afin qu'ils soient confinés et ne pas propager le virus, tout en maintenant 84% du salaire. Une fois de plus, les amortisseurs sociaux conquis par la classe ouvrière ont joué un rôle prépondérant.

Par contre dans le secteur public l'état employeur a ordonné par décret, le 15 avril 2020, un tour de passe passe où on va retirer aux agents des jours de congés ou de RTT, à ceux que l'on avait précédemment confinés chez eux avec le maintien du salaire, pour éventuellement payer, avec cette économie, une prime à ceux qui seraient en mesure de prouver leur surcroit de travail.

L'après confinement va nous apporter son lot de procédure juridique contre certains employeurs pour le moins mal attentionnés, qui ont préféré laisser sans le sou et parfois même sans le gîte les salariés saisonniers du département sous prétexte de cas de force majeure. Alors qu'il suffisait de les inscrire au chômage ce qui ne leur coutait rien. Nous ferons en sorte qu'ils se souviennent de nos conseils et qu'ils s'en mordent les doigts.
Mes camarades, l'action syndicale pendant ce confinement ne se bâillonne pas. Nos camardes de MSSA ont lancé le 17 avril, il y a 14 jours, une grève inédite pour des revendications salariales. 92% des salariés de la production sont toujours en grève illimitée. L'employeur est à l'image de ces nouveaux dirigeants qui considèrent

que l'on doit tout à l'actionnaire et des miettes à l'ouvrier.
J'ai une pensée pour nos camarades dont l'issu du combat relève à présent, de leur détermination.
Pour terminer, en reprenant plus simplement mes propos.

Nous souhaitons remercier nos soignants qu'ils soient à domicile, dans nos maisons de retraite ou dans nos hôpitaux.

Remercier les salariés de l'ombre dont un Président a dit qu'ils ne comptaient pas.

Je pense aux salariés, dont nombreux sont des femmes, qui au quotidien nous ont accueilli nous ont servi au risque de contracter le mal.

Je pense à tous ceux qui font en sorte jour et nuit que tous nos besoins soient transportés

Je pense à tous ceux qu'on ne voit jamais et qui ont continué à se lever au petit matin pour que nos déchets soient évacués.

Plus tard nous ferons le bilan, « c'est à la fin de la foire que l'on compte les bouses ».

Cette pandémie nous rappelle ce qu'est l'essentiel de la vie. Ce dont l'Homme a besoin pour survivre Et ce ne sont surtout pas les milliards liés à la spéculation du capitalisme qui nous ont aidé, mais la tête et les bras des travailleurs qui se sont organisés pour que nous restions vivants et plein d'espoir.

A tous ceux-là, je dis MERCI.

MSSA, 18 jours de grève! Du 17 avril au.....

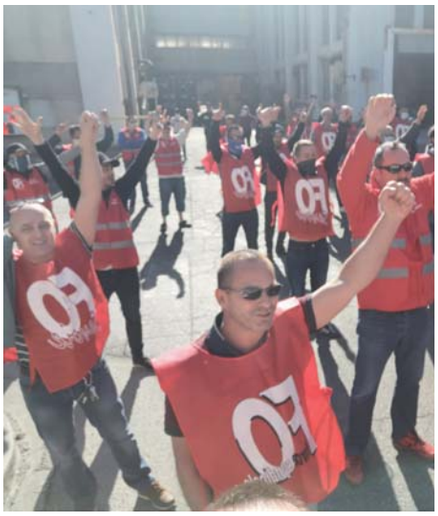

Ce vendredi 17 avril, en plein confinement, le syndicat Force ouvrière a appelé les employés de l'usine MSSA de Saint-Marcel à se mettre en grève pour une durée illimitée. Norbert Gandon, délégué syndical FO, nous informe que sur le site, 120 employés, dont 96 % du personnel en poste de production, ont cessé le travail, suite à l'appel lancé par le syndicat.

Cette grève a été initiée par FO suite au report de la dernière réunion de négociation annuelle obligatoire prévue le 12 avril, et qui a été repoussée à une date, pour l'instant inconnue !

Un litige concernant les indemnisations liées au coronavirus.

La Direction explique qu'ils ont été contraints de décaler, car le président de l'entreprise vient de perdre son père, atteint du coronavirus, et doit s'occuper de sa mère, elle aussi malade. Même si nous considérons le motif légitime, 3 semaines de décalage sont inconcevables, la direction parle de réunion autour du début du mois de mai. Nous avons accepté que la réunion soit décalée d'une semaine mais là, on nous explique qu'elle se tiendrait, on ne sait pas quand.

Nous, quand on a un décès dans notre famille, on nous laisse trois jours maximum et on doit envoyer des courriers aux ressources humaines pour se justifier. La direction cherche à gagner du temps en tentant de nous faire passer pour des inhumains. D'autant plus que le problème est plus profond qu'un simple changement de date. Depuis le début des négociations, nous sommes opposés à la direction au sujet des indemnisations liées au coronavirus.

Nous avons demandé une prime de 1000 € par employé pour la crise sanitaire, une autre de 1000 € pour le pouvoir d'achat, la Direction refuse alors que l'entreprise a fait 8 millions d'Euros de bénéfices l'année dernière. Et là, ils veulent attendre la fin de la crise pour que les "primes Covid" ne soient plus d'actualité. Alors que depuis le début de la crise, l'usine continue de fonctionner normalement.

On est toujours aussi nombreux, on n'a pas de masque, on a dû se battre pour avoir du gel hydroalcoolique, et bien d'autres choses. Nous sommes à présent, plus qu'énervés. Les employés continueront la grève tant qu'ils n'auront pas eu de réponses de la direction. « On a proposé de faire une réunion audio comme nous l'avons fait les fois précédentes.

"On attend de voir."

.....11 mai 2020. MSSA, 18 jours de grève!

Le lundi 11 mai, à partir de 9 heures, il restait tout de même une soixantaine d'irréductibles militants FO grévistes.

Il se sont rassemblés devant l'usine Métaux spéciaux (MSSA) de Saint-Marcel. Quelques heures plus tard, après un vote, les salariés FO ont décidé de mettre fin au conflit social, qui aura duré 25 jours. Depuis plusieurs jours, les grévistes Force ouvrière avaient en tête cette date du 11 mai, jour de déconfinement national. Avec la volonté de manifester devant l'usine MSSA.

Ce lundi matin, ils étaient une soixantaine au rendez-vous, en attendant le comité social et économique (CSE) prévu à 11 heures. Mais à midi, après avoir sondé les grévistes, les salariés FO ont décidé de mettre fin au mouvement social (même si 35 étaient pour la poursuite de la grève, et 28 contre). Les jours de grève non payés ont pesé lourd dans ce choix.

C'est une grève qui se termine la mort dans l'âme. Elle laissera sûrement quelques séquelles. Et surtout un goût amer aux grévistes qui n'auront pas obtenu tout ce qu'ils attendaient en matière de négociations salariales. Malgré tout nous sommes soulagés que ça se termine, on ne peut pas être satisfaits de trois semaines de grève.

La direction est restée inflexible, actant la dernière proposition du 29 avril: Augmentation générale des salaires de 1,4 % avec un talon de 40 €.
Une augmentation individuelle variable allant de 0,5 % à 1%,
Une prime de 1400 € constituée de 700 € au prorata du temps de présence dans l'entreprise sur les 12 derniers mois.
700 € au prorata du nombre de jours travaillés durant le confinement (17 mars au 10 mai).

Quant à la Direction, elle se dit elle aussi soulagée que ça se termine, regrettant les trois semaines de grève.

Dès ce lundi 11 mai, à 20 heures, les premières équipes de grévistes ont repris le travail.
Il est évident que pour éviter le retour à une telle situation, la direction doit reconstruire un dialogue social plus sain avec les organisations syndicales, et notamment FO.

Norbert Gandon
Délégué Syndical FO

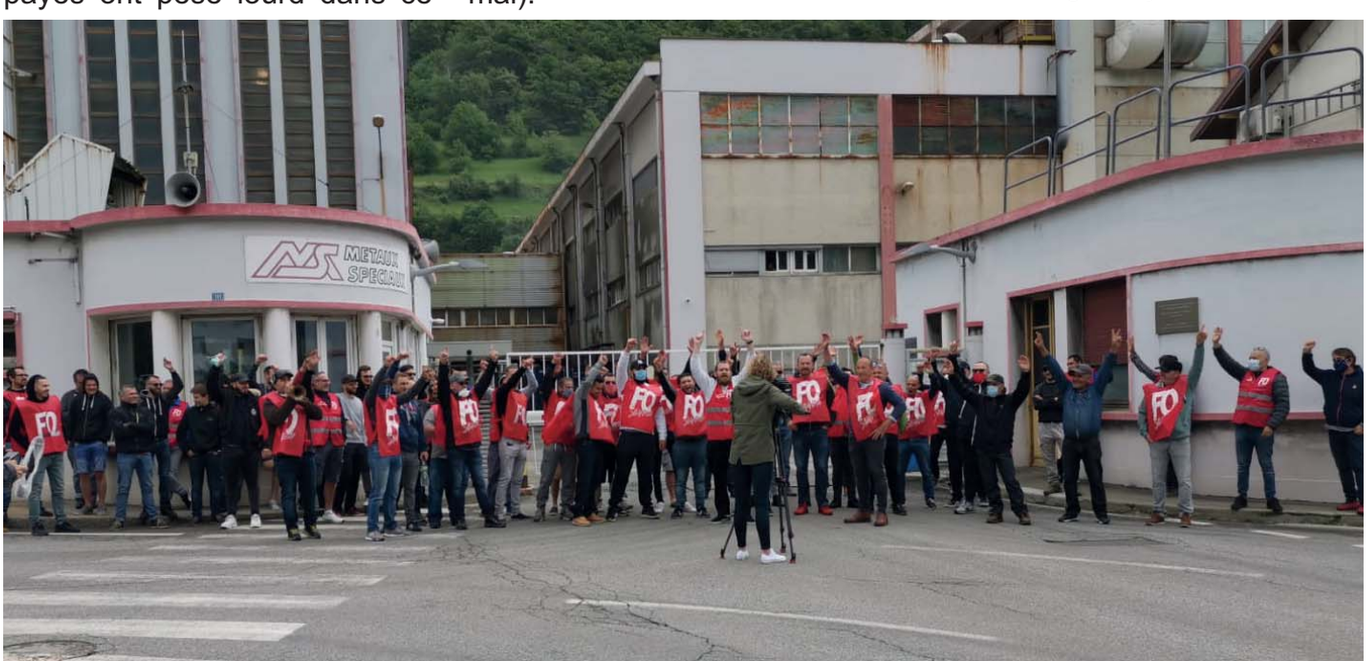

Masques périmés au CHMS, FO interpelle la Direction

Le syndicat FO est en colère au sujet de masques chirurgicaux périmés à la durée de vie prolongée par l'ANSM.

La direction du CHSM affirme qu'aucun risque sanitaire n'a été pris.

C'est sur des stocks de masques dits chirurgicaux, que le syndicat FO a attiré l'attention. Des stocks dont la date de péremption initiale avait été fixée à septembre 2019 et qui a été prolongée au 30 avril 2020 par l'Agence nationale de sécurité du médicament (l'ANSM).

Lors d'un comité d'hygiène et de sécurité en date du 5 mai, le syndicat a demandé à la direction du CHMS de s'expliquer sur ces stocks. Nous sommes en colère car ces masques ont été utilisés par des personnels soignants, y compris en service de réanimation, explique la représentante syndicale FO.

Pourtant le Premier ministre vient d'annoncer que les stocks de masques périmés pouvaient être utilisés mais uniquement par le grand public et pas par les hospitaliers.

De son côté, la direction de l'hôpital explique qu'aucun masque dont la date avait été dépassée n'a été utilisé par du personnel soignant et encore moins en unité Covid. Là où les hospitaliers auraient des masques FFP2.

Mais la direction reconnaît bien que ces stocks existent. Ils auraient été distribués à des personnels qui ne sont pas en contact avec les patients, comme les administratifs par exemple.
Un éventuel problème sanitaire avec des masques correctement stockés, mais dont la date d'utilisation a été dépassée, n'est pas avéré.

Mais FO, qui a été le seul syndicat à réagir après le comité d'hygiène et de sécurité, a demandé plus de transparence. Contrairement à ce qu'affirme la Direction, des personnels nous ont indiqué qu'au 8 mai, ils avaient encore en dotation ces masques périmés.

L'hôpital maintient qu'aucun risque sanitaire n'a été pris. Et il indique que 300 000 euros ont été engagés pour fournir des masques personnels en vue du déconfinement à tout le personnel du groupement hospitalier territorial. Des masques réutilisables 30 fois qui seront livrés dès ce lundi 11 mai.
Notre intervention a tout de même permis de « brasser le cocotier».

FO dénonce la réforme de l'assurance chômage

La réunion de reprise de l'union départementale de Chambéry, en présence de Pierre Didio, Secrétaire Général de FO 73, s'est tenue pour partie en visioconférence.

Après des semaines d'activité réduite pour cause de pandémie, l'Union locale Force ouvrière de Chambéry a tenu sa première réunion d'après confinement lundi 8 juin, à la Maison des syndicats. Les problématiques liées au malaise hospitalier et à l'indemnisation chômage des saisonniers ont été abordées.

Malaise hospitalier : appel à la mobilisation le 16 juin concernant le premier sujet, il a été acté une participation au rassemblement des hospitaliers dans le cadre d'une intersyndicale nationale, le 16 juin.

« Après les promesses du gouvernement, il est temps de prendre des mesures pérennes en termes de personnels et de rémunérations. En parallèle, Pierre Didio, Secrétaire Général de l'UD 73 a rappelé l'opposition de la quasi- totalité des syndicats du bassin chambérien à la réforme des retraites.

La réunion s'est poursuivie avec les premiers effets de la réforme de l'indemnisation chômage sur les saisonniers.

« Durant la période de confinement, les saisonniers étaient, pour la plupart, inscrits au chômage partiel. À présent que la saison est terminée, les problèmes d'indemnisation commencent à remonter.

La réforme de l'assurance chômage comportait deux volets. Le premier, qui devait s'appliquer au 1er avril, concernait le calcul du montant de l'indemnisation, qui allait en réduire le montant jusqu'à 50%.

Cette mesure a été reportée au mois de septembre. Des milliers de salariés savoyards vont être directement impactés.

Le second volet, qui s'applique depuis le 1er novembre 2019, fixe à 6 mois le temps de travail sur une période de 24 mois pour déclencher l'indemnisation et les droits rechargeables. Jusqu'à cette mesure il fallait 1 mois de travail pour avoir droit à 1 mois de versement.

Il ne reste donc que le RSA aux 36 000 saisonniers du département qui n'ont effectué que quatre mois de saison.

Une allocation par ailleurs soumise au revenu du foyer.

Une quarantaine de salariés se sont déjà rapprochés de l'union départementale pour nous confier leur désarroi. Avec la Covid-19, des milliers de salariés savoyards vont être directement impactés.

FO demande au gouvernement d'abroger le décret du mois de juillet 2019 mettant en place les réformes de l'assurance chômage.

Au niveau national, une délégation FO sera reçue le 18 juin par le conseiller d'Édouard

Pendant la crise sanitaire, la difficile équation entre justice et santé .

En maison d'arrêt, la mise en quatorzaine systématique des nouveaux détenus inquiète le syndicat Force ouvrière qui craint une hausse du taux d'occupation des cellules et la propagation du virus.

La direction, quant à elle, assure que les annonces du gouvernement donnent des résultats.
La crise sanitaire fait resurgir des inquiétudes auprès des représentants du personnel pénitentiaire de la maison d'arrêt de Chambéry :

Lorsqu'un détenu arrive, il doit être mis en quatorzaine dans une cellule à part pour éviter, s'il est atteint du Covid-19, qu'il ne contamine d'autres détenus, nous explique Thierry Gidon, le secrétaire local de Force ouvrière pénitentiaire. Cette précaution nous oblige à doubler certaines cellules alors que nous avons déjà des problèmes de surpopulation.

Pour le représentant du personnel, les mesures exceptionnelles mises en place par la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, pour libérer des places dans les établissements pénitentiaires, sont encore insuffisantes.

Nous savons que la justice fait son travail au mieux, mais nous avons des personnes dont la détention doit se terminer en juin. Est-ce que, vu le contexte, cela vaut le coup de les garder ?
La crainte du représentant syndical serait que le virus pénètre dans ce lieu clos. La proximité entre les détenus, entassés parfois, à trois dans une cellule de 9m2, rend impossible l'application des "gestes barrières". « Pour le moment, la situation est maîtrisée. Les détenus jouent le jeu, le personnel et la direction sont solidaires. Mais tout pourrait basculer ». Pour l'heure, aucun cas n'a été détecté dans l'établissement.

« Avec le ralentissement du système judiciaire, nous avons beaucoup moins d'incarcérations», explique Stéphane Scotto, le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon.

C'est aussi le cas à la maison d'arrêt de Chambéry. Nos effectifs ne cessent de diminuer dans toute la région et vont continuer à baisser dans les semaines à venir. D'ici peu, nous pourrons mesurer les effets des annonces de la garde des Sceaux. »

Concernant la santé du personnel et celle des détenus, le directeur se veut, là encore, rassurant : « Des masques et du gel ont été distribués pour les soignants qui rentrent en contact avec les détenus de manière prolongée. »

Le dilemme de l'institution judiciaire. Au cœur de l'enjeu de la surpopulation carcérale et de la prévention de la propagation du virus : l'institution judiciaire. « C'est un équilibre à trouver », concède Pierre-Yves Miellat, le procureur de la République de Chambéry.
« Nous devons à la fois avoir une exigence de protection sanitaire et continuer à rendre justice. » Concrètement, cela demande une certaine tolérance et une multiplication de peines alternatives pour éviter la case prison.

« J'ai, par exemple, requis un contrôle judiciaire contre un individu alors qu'en temps normal, au vu des faits, j'aurais pu demander une mise sous écrou ».
Pour autant, certains délits nécessitent un placement en détention : « C'est le cas pour les violences conjugales, par exemple, ou pour des faits particulièrement graves. Nous devons protéger les citoyens, on ne peut pas décider d'arrêter toutes les incarcérations, ça n'aurait pas de sens. »

Manifestation

FO Com monte au créneau contre les réouvertures des bureaux de poste

La réouverture de ces bureaux de poste dans le département n'est pas du goût du syndicat Force ouvrière « Ce qui nous met en colère, c'est le manque de discernement sur l'organisation des services.

On pense plus à l'économie qu'à la santé des salariés », explique Nathalie Robbesyn, responsable du syndicat FO communication Savoie. « Nous voulons que La Poste réduise son activité au strict nécessaire, comme l'envoi de médicaments par exemple [...]

Est-ce que les livraisons pour des commandes en ligne sont essentielles ? Nous continuons à faire courir des risques à nos agents. » Un appel partagé par d'autres syndicats, qui dénoncent des envois qui n'ont « rien de vital... sauf pour le compte en banque de nos actionnaires ».

Autre source de crispation, la réouverture des plus petits bureaux de postes : « Lorsqu'il n'y a qu'un seul agent dans un bureau, cela voudra dire qu'il faudra assurer le service, mais aussi le respect des gestes barrières », s'inquiète Nathalie Robbesyn.
« D'autant que s'il n'y a pas d'automate, l'agent devra

toucher des colis dont il ne connaît pas l'origine ».

INFO activité partielle

Information concernant l'impact sur le salaire et le coût à la charge de l'entreprise (ex. d'un temps plein à 35 heures au chômage total pendant 1 mois)

Toutes entreprises		
SMIC horaire brut	10,15 €	*https://entreprise.pole-emploi.fr/cout-salarie
SMIC horaire net	*8,04 €*	**http://www.simulateurap.emploi.gouv.fr
Horaire mensuel	151,67	

Indemnité perçue par le salarié	**70% du salaire brut avec prélevement CSG CRDS**
Allocation reçue par heure par l'employeur	**70% du salaire brut jusque 4,5 SMIC**
Taux CSG CRDS sur indemnité chomage	6,70% calculé sur 98,25% du salaire brut

	Salaire mensuel BRUT en €	SMIC 1 539,42	1,3 SMIC 2 000	1,63 SMIC 2 500	3 SMIC 4 618	4,5 SMIC 6 927,39	4,87 SMIC 7 500,00	6 SMIC 9 237
Coté Entreprise	**Activité normale**							
	Cout total pour l'employeur*	1 611	2 479	3 401	6 546	9 928	10 747	13 228
	Activité partielle							
	Cout mensuel avec 70% du brut	1 171	1 400	1 750	3 233	4 849	5 250	6 466
	Allocation compensatrice reçue par l'employeur**	1 171	1 400	1 750	3 233	4 849	4 849	4 849
	Coût net pour l'employeur	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**401**	**1 617**
	Economie pour l'entreprise du passage en chomage partiel (mois complet)	**1 611**	**2 479**	**3 401**	**6 546**	**9 928**	**10 346**	**11 611**
	en %	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**96,3%**	**87,8%**
coté salarié	**Activité normale**							
	Salaire net normal avant PAS*	1 196	1 561	1 957	3 641	5 493	5 953	7 346
	Activité partielle							
	Indemnité nette (70% du brut après CSG et CRDS ; minimum SMIC) versée au salarié	1 196	1 308	1 635	3 020	4 530	4 904	6 040
	Perte pour le salarié du passage en chomage partiel (mois complet)	**0**	**-253**	**-322**	**-621**	**-963**	**-1 049**	**-1 306**
	en % du net précédent	*0,0%*	*-16,2%*	*-16,5%*	*-17,1%*	*-17,5%*	*-17,6%*	*-17,8%*
	taux du salaire net	*100,0%*	*83,8%*	*83,5%*	*82,9%*	*82,5%*	*82,4%*	*82,2%*

21 Présentation Syncéa_Activité partielle et actualités sociales_Mai 2020

Questions-réponses : Activité partielle et actualités sociales pendant l'état d'urgence sanitaire

Cette note est établie par le cabinet Syncéa le 6 mai 2020, et se base sur les textes connus à cette date. Elle annule et remplace la version du 8 avril 2020. Les modifications figurent en rouge. Elle a vocation à être actualisée en fonction des évolutions législatives et règlementaires attendues.

SYNCEA
Les experts aux côtés des CSE

VOS CONTACTS

SYNCEA
Les experts aux côtés des CSE

BUREAUX DE PARIS / SIÈGE SOCIAL
11-13 rue Charbonnel – 75013 PARIS
Tél. : 01 48 19 25 40 – 06 17 19 57 79

BUREAUX DE LYON
Le Président
42, avenue Georges Pompidou – 69003 LYON
Tél. : 04 72 13 23 30 – 06 17 19 53 93

BUREAUX DE RENNES
9, rue de Suède – 35200 RENNES
Tél. : 02 22 91 02 20 – 06 10 79 32 64

info@syncea.fr - www.syncea.fr

Présentation Syncéa_Questions-réponses_ 4 mai 2020

FO la force syndicale

Merci de compléter cette fiche pour tout nouvel adhérent

BULLETIN D'ADHESION

A retourner à : UD FO SAVOIE—BP 50423—73004 CHAMBERY CEDEX ☎ 04.79.69.24.87 Fax : 04.79.69.81.40

Mr ❑ Mme ❑ Mlle ❑ Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ personnel ..... Mail : .....@.....

Les soignants ne veulent « pas de médailles », mais des moyens pour exercer leur métier !

« Pendant la crise, nous nous sommes sentis oubliés par la direction, considérés même comme des pestiférés... »

Au plus fort de la crise sanitaire liée au Covid-19, ils ont fait partie de ce que d'aucuns ont appelé « la première ligne ».

Mais pour ces personnels soignants, qui dénoncent depuis de nombreux mois déjà le manque de moyens financiers et humains au sein des centres hospitaliers et des EHPAD, la coupe est non seulement pleine mais déborde depuis longtemps :

« La santé ne doit plus être considérée comme une ligne budgétaire », martelait ce mardi 16 juin Laurence d 'Introno devant l'entrée du centre hospitalier de Saint-Jean-de-Maurienne.

La crise sanitaire a rappelé combien le service public, pas seulement hospitalier, est important dans notre société, et la nécessité d'arrêter les projets de réformes en cours, comme celui des retraites », poursuivait la responsable départementale des services publics et de la santé de Force Ouvrière (FO).

Applaudissements, primes, oui, mais surtout reconnaissance statutaire!

Rassemblés en milieu de matinée, les représentants et personnels de santé issus de toute la vallée entendaient bien défendre leurs revendications : « Ce qu'on demande est finalement assez simple: des postes supplémentaires, une prime Covid, le respect et l'amélioration de nos conditions de travail et bien sûr la reconnaissance et la revalorisation de nos métiers.

Qu'on nous donne les moyens financiers et humains d'exercer notre travail, en somme »,

concluait Laurence d'Introno, qui laissait ensuite la parole à Nathalie Pinet et Anne-Marie Orgeas, respectivement responsables syndicales FO des centres hospitaliers de Modane et Saint-Jean-de-Maurienne.

« On est là afin de revendiquer pour la Maurienne car nous avons besoin de moyens ! On tient vraiment, au nom de tous nos collègues, à remercier les entreprises et les commerçants de la vallée qui nous ont aidés et soutenus pendant toute la crise : ça fait chaud au cœur de se savoir soutenus!»

Parmi les personnels de la vallée rassemblés ce mardi 16 juin, figuraient aussi ceux de L'EHPAD d'Aiguebelle, inquiets de la pénurie de personnels et du devenir de l'établissement en Porte de Maurienne.

Je suis cuisinier aux Belles Fontaines et nous nous inquiétons du devenir de la cuisine dans le projet du nouvel établissement : on entend parler de cuisine relais... Est-ce que le service va être privatisé demain ? Ce sera autant de postes de personnels publics supprimés alors qu'à Aiguebelle, nous avons besoin, plus que jamais, de personnels », témoignait William Favre, responsable FO.

Quel devenir de la cuisine de Saint-Jean-de-Maurienne, très vétuste aujourd'hui. Que donnerons-nous à manger à nos patients demain ? Des plats en barquette? Interrogeait, dubitative, Nathalie Pinet.

Pour deux aides-soignantes du service chirurgie, directement confrontées à la crise sanitaire, « on s'est senties oubliées par la direction, considérées même comme des pestiférées, et nous pesons nos mots ! On regrette d'avoir eu à subir un manque de moyens au niveau des masques ou des surblouses par exemple, ainsi que des changements presque quotidiens d'organisation de travail sans être une seule fois consultées : on aurait clairement pu apporter notre expérience de soignants... Mais on s'est adaptées, en appréciant aussi l'entraide avec d'autres services, comme avec ceux qui travaillent aux urgences ! Malheureusement aujourd'hui, on a l'impression que tout est retombé », concluaient-elles.

Sur place, les manifestants étaient assurés « du soutien certain », de la nouvelle équipe municipale de Saint-Jean, qui était représentée par Patrick Obitz, Gisèle Duvemey-Prêt et Daniel Genero. Le projet de fusion des centres hospitaliers de la vallée sera d'ailleurs évoqué lors du prochain conseil municipal de Saint-Jean--de-Maurienne.

La revue de presse.

2 grands rassemblements à Chambéry par les soignants.

CHAMBÉRY Les manifestants voulaient rappeler le gouvernement à ses promesses sur l'hôpital

Soignants : une chaîne humaine pour que « ça change »

Syndicats et collectifs donnaient rendez-vous ce mardi pour une manifestation en soutien aux soignants, pour réclamer plus de moyens, une revalorisation des métiers et l'arrêt des fermetures d'établissements et de lits. Ils étaient près de 1 500 à Chambéry.

Un long cortège autour du centre hospitalier de Chambéry. Étiré en une procession de blouses blanches, faisant le tour de sa vaste "maison". Parmi les panneaux et les revendications, cette pancarte tenue à bout de bras par une toute jeune fille : "Prenez soin de l'hôpital".

Un résumé, un symbole, de cet après-midi de revendications. Chambéry a fait partie des 220 villes de France au cœur de la journée d'action nationale, organisée à l'appel des syndicats et collectifs de soignants. Ils ont été rejoints dans leur chaîne humaine par l'intersyndicale CGT, FO, Solidaires, FSU ainsi que les militants de la Confédération nationale du travail, de la Confédération paysanne et de l'Union nationale des syndicats autonomes.

Ils ont été 1 200 (selon les autorités), et plus de 1 500 (pour les organisateurs), à se rassembler plus de deux heures entre hôpital, préfecture et palais de justice. « C'est une réussite du point de vue de la participation. Le mot d'ordre était à l'initiative des hospitaliers. On a rajouté l'ensemble de la fonction publique et du secteur privé. Il faut soigner selon les besoins et non les moyens », martelait Pierre Didio, secrétaire général FO Savoie.

« On a perdu 20 % de salaire »

Un mot d'ordre partagé par les manifestants, unis dans de constants applaudissements, qui rappelaient ceux ayant résonné des balcons pendant le confinement. Ce mardi encore, les klaxons des automobilistes, les sourires des commerçants et des passants ont été appréciés par le cortège, respectueux de la distanciation, du port du masque et uni dans un même écho, tel un crédo. « Cette parenthèse Covid était compliquée. On a fait face, avec une énorme cohésion dans la fonction publique hospitalière », rappelait Fabrice Lodo, représentant syndical de la CGT centre hospitalier Chambéry-Aix, entre deux remises de médailles en chocolat et de diplômes de CMPR (pour "Corvéable à merci pour pas un rond"). « Il est temps de revenir en amont, où nous étions dans une dynamique d'augmentation des salaires, qui sont gelés. Le point d'indice n'a plus évolué depuis 2009. On a perdu 20 % de salaire, c'est mathématique et incontestable. On a un problème d'attractivité, les conditions de travail se dégradent et in fine, le patient bénéficie d'une moins bonne qualité de prise en charge. C'est un cercle vicieux. Il faut que ça change… »

« On espère qu'on va nous prendre au sérieux »

À Chambéry, les manifestants ont demandé de l'action, des actes. « Cela fait un an qu'on revendique les mêmes choses : une revalorisation des salaires, de meilleures conditions de travail pour les agents, une meilleure prise en charge des patients, qu'on arrête de fermer des lits et des services. On espère qu'on va nous prendre au sérieux, qu'on va nous entendre », expliquait Sandrine Pozzebon, secrétaire adjointe de la section de Chambéry à la CFDT.

Un message porté avec force et conviction par la chaîne humaine chambérienne.

David MAGNAT

RETROUVEZ LA VIDÉO SUR ledauphine.com

Les soignants organisent une nouvelle journée de mobilisation ce mardi

Dans le contexte du Ségur de la santé et des résultats de la grande concertation organisée entre tous les acteurs du système, une intersyndicale CGT santé, FO Santé, CFDT santé, associée au collectif Interurgence, invite les personnels de tous les secteurs d'activité de la filière santé à se mobiliser ce mardi 29 juin, à partir de 13 h 30, au départ du Centre hospitalier

diat de toutes les fermetures d'établissements, de services et de lits.

Concrètement, les syndicats demandent des mesures ouvrant sur plus de moyens matériels et surtout de personnels dans tous les secteurs, notamment dans les Ehpad.

Pour les représentants syndicaux, cela doit se traduire par « des budgets à même de répon-

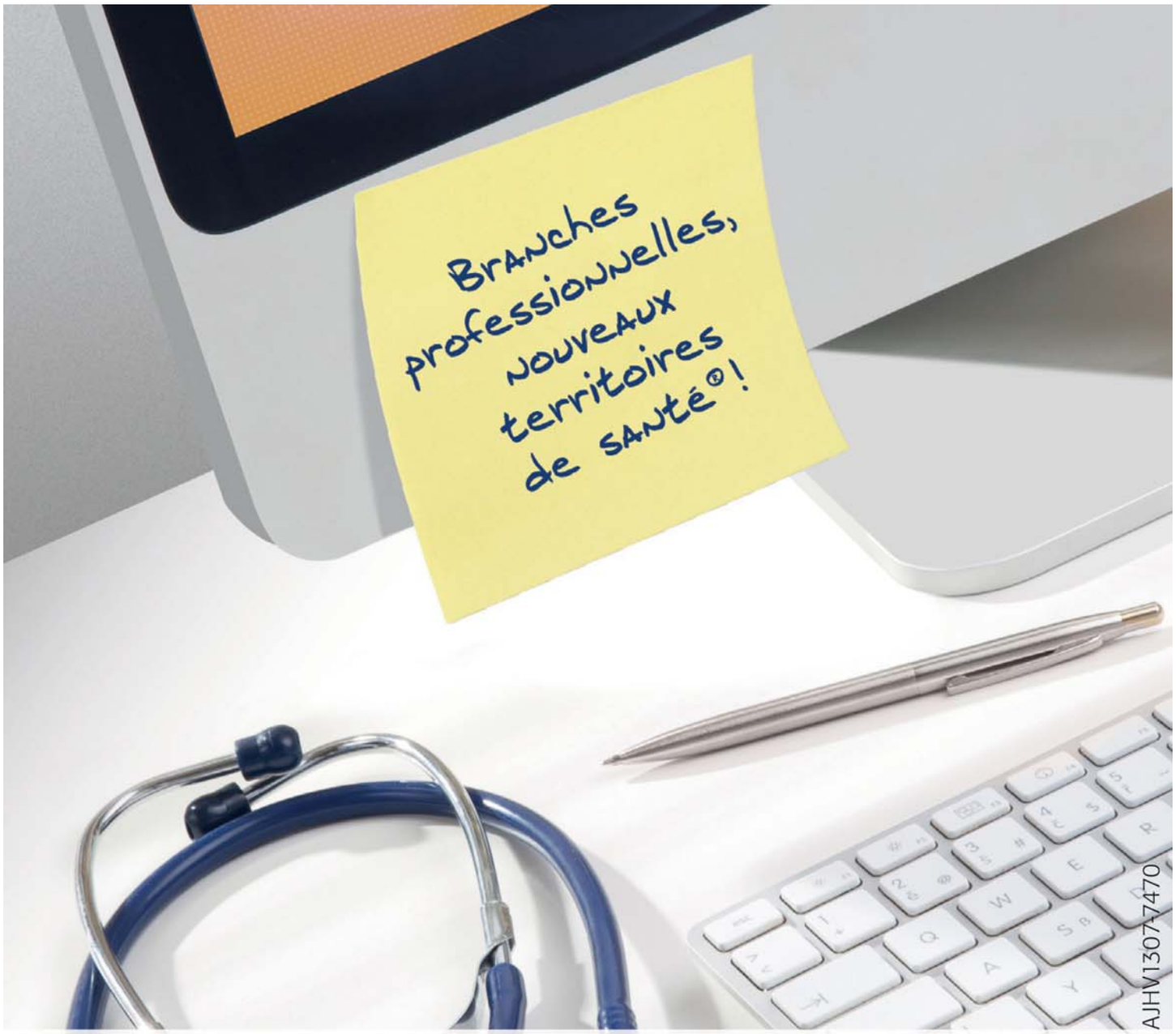

SANTÉ – ÉPARGNE – PRÉVOYANCE – RETRAITE

Dans le cadre de l'ANI (accord national interprofessionnel), Malakoff Médéric vous accompagne pour mettre en place un régime de frais de santé sur mesure (diagnostic, prévention et accompagnement) afin de concilier, dans votre branche professionnelle, performance de l'entreprise et bien-être des salariés.

Votre contact : **Wilfried ROSSET**
au 04 50 10 05 81
wrosset@malakoffmederic.com

malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

Les permanences

Un problème de consommation, de logement ?

Sur RDV

04 79 69 24 87
04 79 69 23 40

afoc.chambery@free.fr

CHAMBERY—3 rue Ronde
Tous les mardis de 15 h à 17 h
Tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h
Tous les vendredis de 10 h à12 h

Plus proche de chez vous !

AIX LES BAINS—Anciens Thermes
Place Maurice Mollard
Tous les mardis de 14 h à 18 h
☎ 09.84.59.58.01

MONTMELIAN—2 rue du D. Veyrat
1er mercredi du mois de 17 h à 18 h
☎ 06.88.28.57.33

ALBERTVILLE—23 rue des Fleurs
Le 1er lundi du mois de 17 h à 19 h
☎ 04.79.32.78.81

MODANE—31 Rue Jules Ferry
Tous les vendredis de16 h à 17 h
☎ 04.79.69.24.87

COVID 19

Charte signée par les cinq fédérations du monde Hlm.

Une charte vient d'être signée par les cinq fédérations du monde Hlm regroupées au sein de l'Union sociale pour l'habitat (USH) et les cinq associations représentatives de locataires siégeant à la Commission nationale de concertation.

Elle contient vingt engagements de bonnes pratiques pour l'accompagnement des locataires Hlm qui se retrouvent en situation de fragilité économique suite à l'épidémie de Covid-19.

Chacun sait que la crise sanitaire a notamment pour conséquence l'émergence d'une crise économique et sociale d'une ampleur inédite qui ne fait que commencer.

Fatalement, une partie des locataires de logements sociaux voient leurs revenus amputés et leur nombre risque d'aller en augmentant.

La charte recense un éventail de démarches destinées à les aider à faire face à la situation : disponibilité et proximité des services du bailleur, possibilité de report et d'étalement des loyers jusqu'au mois de septembre inclus, récupération des charges trop-perçues de 2019, etc...

Certaines de ces mesures ont déjà été prises dès le début du confinement, ici ou là et souvent à l'initiative d'associations dont l'AFOC, par certains bailleurs sociaux.

Mais d'autres ont hélas été moins actifs et la charte vise précisément à donner une impulsion nationale au sein des Conseils de concertation locative pour aboutir à la signature de protocoles locaux les plus protecteurs possibles pour les locataires en difficulté.
Un exemple de protocole – celui en vigueur chez Seqens – figure d'ailleurs en annexe de la charte.

Par ailleurs, les cinq fédérations du monde Hlm regroupées au sein de l'Union sociale pour l'habitat (USH) et les cinq associations représentatives de locataires ont également, le 23 avril dernier, signé un communiqué de presse commun dans lequel elles interpellent le gouvernement en formulant cinq propositions :

1) un abondement par l'État des crédits alloués aux Fonds de solidarité logement (FSL).

2) le versement aux ménages les plus fragiles et aux étudiants d'une aide de 200 euros ce qui correspond au remboursement rétroactif des 5 euros d'Apl supprimés en 2017 ainsi que l'abrogation de cette mesure.

3) une revalorisation au-delà de l'inflation des aides au logement.

4) la prolongation du moratoire sur les expulsions locatives jusqu'au 31 octobre, date du début de la trêve hivernale.

5) l'adoption d'un plan de relance du logement social qui passe notamment par l'abandon des coupes budgétaires antérieures (Réduction de loyer solidarité, hausse de la TVA, etc).

Ces cinq mesures ont été reprises in extenso au début de la charte afin de donner au texte une dimension qui aille au-delà de la simple présentation d'un éventail de mesures.

N'hésitez pas à vous prévaloir de la charte, des mesures proposées et à nous faire part des éventuelles questions ou difficultés qui pourraient surgir.

Le congrès de l'Ush qui, normalement, se déroulera à Bordeaux du 22 au 24 septembre sera l'occasion de dresser un premier bilan.

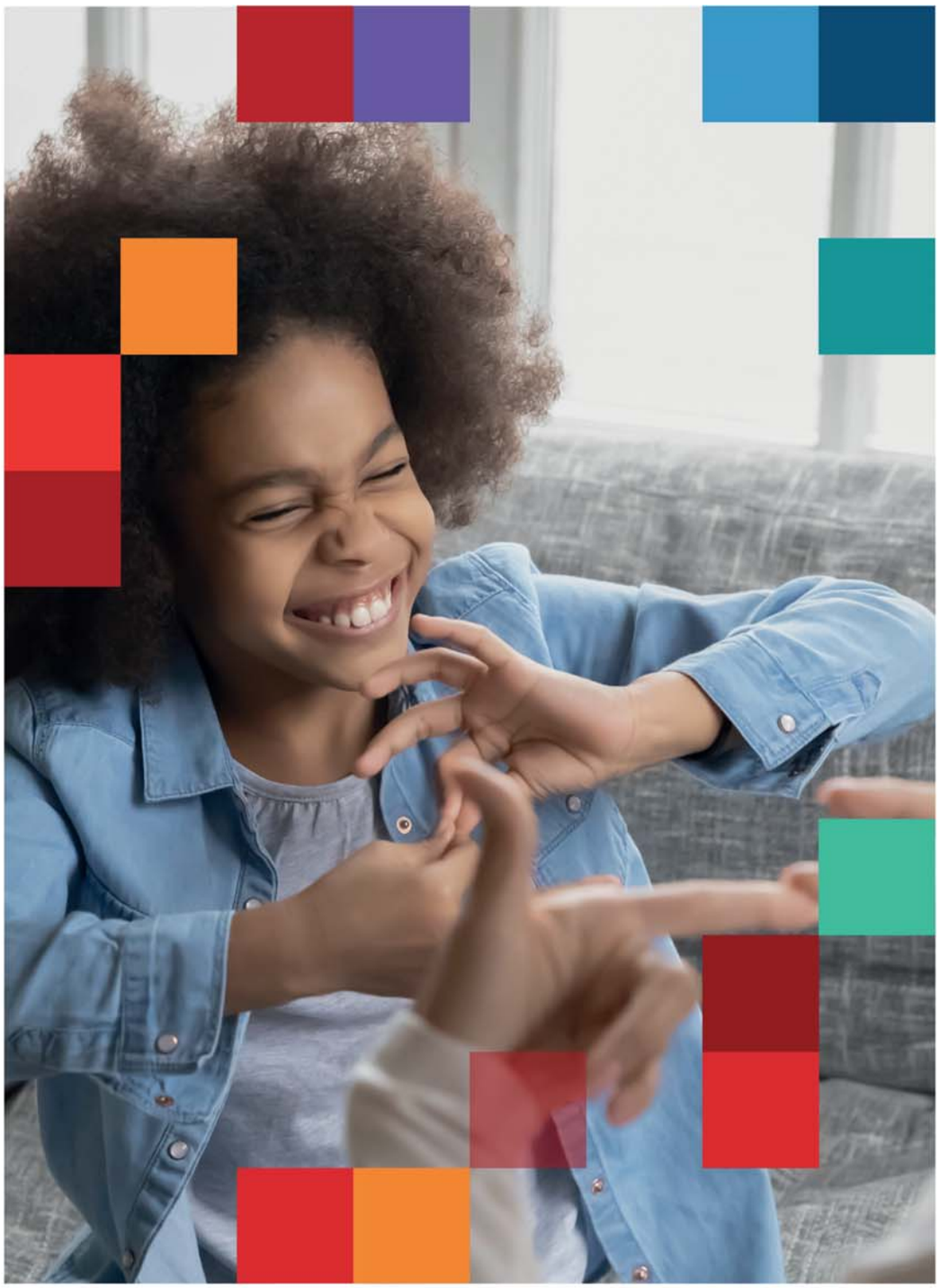

Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.
groupe-apicil.com

GROUPE APICIL
UNIQUES, ENSEMBLE

SANTE | PREVOYANCE | EPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque** SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social :20 rue de la Baume – CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR,4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management** SA au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP – Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 – 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel